



AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 20 août 2025, a été adopté le règlement no 315 ayant pour titre « Règlement no 315 modifiant le règlement numéro 202 concernant la prévention incendie ».

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2, rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 21^e jour du mois d'août 2025.

Philippe Massé
Directeur général et greffier-trésorier
MRC des Basques